

Communiqué de presse

Paris, le 16 juin 2026

Plan plastique & concertation nationale : cinq propositions concrètes de Citeo à la hauteur des enjeux sur le plastique

Le ministre Mathieu Lefèvre a ouvert une grande concertation nationale sur le Plan plastique. Citeo y prend toute sa place : forte de dix ans de structuration de la filière, l'entreprise dépose cinq propositions concrètes pour faire du plastique un enjeu de performance autant qu'un enjeu environnemental, de la réduction des emballages inutiles jusqu'au déploiement de la consigne.

Un moment clé d'action collective pour la filière plastique

Le constat sur la performance de la filière plastique fait aujourd'hui consensus : entreprises, collectivités locales et opérateurs financent et investissent dans le fonctionnement de la filière, sans que cela ne se traduise par un saut de performance proportionnel. En recherche d'un nouveau souffle, la filière doit se saisir de la concertation ouverte par le Ministre comme occasion de construire une nouvelle stratégie de performance par la formulation de nouvelles propositions structurelles, et dépasser l'approche par leviers d'action isolés.

C'est dans ce cadre que Citeo a présenté cinq propositions concrètes pour renouer avec la performance, lors de la réunion de concertation organisée ce mardi 16 juin au Ministère de la transition énergétique.

Cinq propositions pour un système de gestion des emballages plus performant

Afin de créer ce nouvel élan de performance, Citeo a émis les cinq propositions structurelles suivante :

- **Publier, dès cet été, une liste des emballages inutiles**

Citeo propose de publier dès l'été 2026 une liste des emballages inutiles, tous matériaux confondus, consolidée à l'échelle de la filière et validée par les parties prenantes. Un référentiel simple et partagé, consultable par tous les Français, qui devient un outil de sensibilisation et d'incitation à la sobriété.

- **Renforcer les pénalités pour les plastiques non recyclables**

La recyclabilité des plastiques a doublé en dix ans, passant de 35 à 75 % démontrant la réelle efficacité des leviers d'écoconception et de R&D. Pour continuer sur cette trajectoire et atteindre 100 % de plastiques circulaires d'ici 2030, Citeo souhaite renforcer les pénalités applicables aux plastiques non recyclables.

- **Réviser l'organisation et les modes de collecte**

Pour améliorer la qualité du tri, Citeo propose de redessiner l'organisation de la collecte autour de quatre flux distincts : des points d'apport dédiés aux cartons et papiers, un bac jaune recentré sur les plastiques-métaux-briques, le bac verre inchangé, et un dispositif de consigne national commun pour le réemploi et le recyclage. Cette organisation, alignée sur les standards européens, est la condition d'un vrai saut de performance.

- **Instaurer un geste de retour unique pour tous les emballages consignés**

La simplicité du geste est le vrai levier déterminant pour son adoption par le consommateur. Citeo demande ainsi qu'un geste de retour unifié soit acté pour tous les emballages consignés, qu'ils soient destinés au réemploi ou au recyclage. Un déploiement fragmenté de la consigne, par territoire, par matériau, ou par destination (réemploi/recyclage) serait source de confusion et freinerait l'adoption de ce nouveau geste. La consigne ne peut réussir que si elle est lisible.

- **Refondre le système de soutien aux collectivités locales et prioriser les territoires**

Citeo propose une refonte de l'architecture des soutiens aux collectivités locales, avec un nouveau cadre contractuel fondé sur un diagnostic territorialisé et un plan d'actions ciblé. Une priorité doit être accordée aux 48 collectivités urbaines qui concentrent près de 50 % des réservoirs de tonnes, soit un immense potentiel pour faire accélérer le tri, la collecte, le recyclage et le réemploi des emballages.

"La filière des emballages a besoin d'une réforme profonde pour gagner en performance environnementale, mais aussi en performance économique. Ces deux exigences sont indissociables. Et pour y répondre, il ne peut pas y avoir de solution unique : c'est la cohérence et la complémentarité de nos propositions qui feront la différence. Écoconception, réemploi, consigne, collecte, soutien aux collectivités, chaque levier compte, et c'est leur articulation qui produira un vrai saut de performance". **Jean Hornain, Directeur général de Citeo.**

À propos de Citeo

Depuis 1992, Citeo est l'éco-organisme agréé pour la mise en œuvre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les emballages ménagers et les papiers graphiques.

Entreprise à mission depuis 2020, Citeo conçoit et déploie des solutions concrètes et innovantes pour favoriser la réduction, le réemploi et le recyclage des emballages ménagers pour près de 100 000 entreprises-partenaires de la grande consommation et de la distribution.

Citeo travaille étroitement avec les acteurs de la filière, pour développer l'éco-conception, financer la collecte sélective, structurer des filières de recyclage, et encourager les gestes écocitoyens. Il mobilise son écosystème - entreprises, collectivités et citoyens - pour construire et déployer des solutions qui conjuguent performance environnementale et performance économique. Ces efforts permettent aujourd'hui de recycler 70 % des emballages ménagers et des papiers. L'ambition de Citeo est claire : accélérer la transformation vers des emballages réduits et 100 % circulaires.

Contacts presse

Marie Moirand - citeo@havas.com - 06 07 03 60 74

Inès Descamps - citeo@havas.com - 07 86 18 65 93